

**AVIS PUBLIC
DÉROGATION MINEURE**

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée, directrice générale greffière-trésorière de la Municipalité de L'Islet :

Que le conseil de la Municipalité de L'Islet devra statuer, lors d'une séance ordinaire qui aura lieu le lundi 2 décembre 2024 à 19 h 30 en présentiel ainsi qu'en vidéoconférence, sur la demande de dérogation suivante :

Nature et effet :

L'immeuble ci-après décrit est situé dans la zone 50lb du règlement de zonage de la Municipalité de L'Islet. Il s'agit du lot portant le numéro cadastral 5 991 513.

Dérogation mineure

La dérogation mineure est demandée afin d'accepter l'aménagement de 15 cases de stationnement au lieu de 35 cases conformément aux exigences du règlement de zonage # 158-2013 de la Municipalité de L'Islet, dans le cadre d'un projet d'agrandissement de l'usine de Rousseau Métal.

En fait, conformément aux exigences du règlement de zonage, les travaux d'agrandissement projeté, d'une superficie approximative de 1725 mètres carrés, requerraient l'ajout minimal de 35 cases de stationnement, puisqu'une case de stationnement est exigée pour chaque 50 mètres carrés de superficie pour un bâtiment industriel.

Identification du site concerné :

- Adresse : 16, rue des Industries
- Numéro de lot : 5 991 513

Lors de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

DONNÉ À L'ISLET, CE 30 OCTOBRE 2024.



Marie Joannisse

Directrice générale greffière-trésorière